



## Solde de tout compte non reçu par l'employeur

Par **stephttab**, le **23/06/2016** à **18:12**

J'ai démissionné et je ne fais plus partie de l'effectif depuis plus de 3 semaines. Je n'ai pas reçu mon solde de tout compte et attestation de travail.  
Je les ai appelé ils ne savent pas quand ils vont le faire.  
Quel est le délai légal pour le recevoir?

Par **P.M.**, le **23/06/2016** à **19:12**

Bonjour tout d'abord,  
Il est admis que le solde de tout compte soit délivré au plus tard au jour habituel de la paie...  
Si ce n'est pas le cas, après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR de mise en demeure, vous pourriez saisir le Conseil de prud'Hommes en référé...

Par **miyako**, le **25/06/2016** à **10:34**

Bonjour,  
et le certificat de travail qui aurait du donné être le jour du départ.  
J'espère qu'il ne vont pas vous faire le coup du "quérable" en vous obligeant de vous déplacer  
.  
Amicalement vôtre  
suji KENZO

Par **P.M.**, le **25/06/2016** à **11:14**

Bonjour,  
Il n'est pas dit que le certificat de travail n'a pas été délivré car je pense que l'attestation de travail dont il est fait allusion est celle destinée à Pôle Emploi...